



## Entreprise japonaise, implantation en france

Par **Laysed**, le **13/08/2010** à **08:03**

Bonjour,

Voici ma situation :

je travaille dans une entreprise japonaise de e-commerce et nous souhaitons bénéficier d'un service de sécurité bancaire pour les paiements en ligne. Toutefois, au Japon une telle garantie est payante (nous sommes une petite entreprise et n'avons pas les moyens d'investir dans ce type de services). Nous souhaiterions passer par un service type Visa Europe car dans ce dernier le service de sécurité bancaire est gratuit. J'ai donc plusieurs questions :

- afin de bénéficier de ce service, nous avons pensé à ouvrir un bureau de liaison en France. Toutefois, cela nous permettrait-il de contracter auprès d'une banque européenne? Si oui, quel en serait le cout pour nous (fiscalité)?
- un autre type d'établissement (sous quelle forme) est-il envisageable et intéressant pour une petite entreprise de e-commerce?

J'ai omis de préciser que le patron de cette petite entreprise est français, vivant au Japon depuis plusieurs années.

Je remercie vivement toute personne qui serait en mesure de m'apporter des conseils. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus d'informations.

Sincères salutations.